



Mairie d'Ormoy-la-Rivière

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du 21 mars 2024

Date de la convocation : 14/03/2024

Nombre de conseillers municipaux

- en exercice : 13
- qui ont pris part aux délibérations : 12

L'an deux mil vingt-quatre, et le 21 mars à vingt heures, le Conseil municipal d'Ormoy-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Sous la présidence de Michaël MÉRIGOT

- étaient présents :

Marie-Jacques BONNET	Amal D'HEURLE	Maria FLORES
Anne SANTAL	Joëlle DUPUY	Bruno MOREL
Matthieu IMBAULT	Dominique THIERRY	Dominique LEROUX
Angélique MORIZET	Pascale SAURY	

- étaient absent excusé : Xavier GRAVE,

Le quorum étant atteint la séance peut commencer.

DELIBERATION N° 1/2024

Nomination d'un secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME Angélique MORIZET,

Pour secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2/2024

Procès-verbaux du 15 décembre 2023

Proposition de prendre acte des procès-verbaux de la séance du 15 décembre 2023.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : de prendre acte des procès-verbaux des séances du 15 décembre 2023.

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2023 ET DU PROJET DE BUDGET 2024

Monsieur le Maire, présente les résultats de l'année 2023 et le projet de budget primitif 2024.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ♣ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées tant en investissement qu'en fonctionnement.

- ♣ de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

- ♣ d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Les membres du conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire prennent acte du rapport présenté et des débats intervenus.

POINT SUR L'INSTALLATION DE L'ANTENNE RELAIS

Les conditions météorologiques des derniers mois occasionnent des retards dans la réalisation des travaux.

La séance a été levée à : 22h10.



Le Maire

Michaël MÉRIGOT

Prochaine séance du Conseil municipal : 05/04/2024